



**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES**

**11^{ème} RALLYE REGIONAL
DU BAS VIVARAIS**

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2022 COEFFICIENT 2

**CHAMPIONNAT LIGUE RHONE-ALPES
CHALLENGE GEDIMAT - CAYREYRE**

20 & 21 novembre 2021

**ORGANISE PAR
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'ARDECHE**

Avec le concours des villes de Ruoms – Lanas – Uzer - Chauzon

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASA ARDECHE 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Tél : 07 49 99 64 81

Site Internet www.asa-ardecche.org

E-mail asa.ardecche@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 27 septembre
Ouverture des engagements : 3 octobre 2021
Clôture des engagements : Lundi 8 / 11 / 2021 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire : 8 novembre 2021
Dates et heures des reconnaissances :
Samedi 13 novembre - Dimanche 14 octobre de 9h00 à 18h00 - vendredi 19 octobre de 8h00 à 12h00
Vérifications administratives le 13 - 14 novembre & samedi 20 novembre à partir de 8h00
Lieu : Mairie de Ruoms
Vérifications techniques le : 20 novembre de 6h00 à 11h00 Lieu Rue Pasteur Ruoms
Heure de mise en place du parc de départ le 20 novembre 7h00 Lieu : Parking Charles De Gaulle Ruoms
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 23 octobre à 10h30 Ruoms
Publication des équipages admis au départ le 23/10/21 à 11h00 Parc fermé
Publication des heures et ordres de départ le 23/10/21 à 11h30 Lieu : Parc fermé

Samedi 20 novembre :

Départ 1^{er} étape 1^{er} section parc de Ruoms 12h00
Arrivée 1^{er} boucle 1^{er} Section parc de Ruoms 13h24
Départ 1^{er} étape 2^{ème} sections 15h40
Arrivée 1^{er} étape 2^{ème} sections 17h24
Publication des résultats partiels à la fin de la première étape Lieu : Parc Ruoms

Dimanche 21 novembre :

Départ 2^{ème} étapes 3^{ème} sections 8h00
Arrivée 2^{ème} étapes 3^{ème} sections 9h44
Départ 2^{ème} étapes 4^{ème} sections 11h30
Arrivée 2^{ème} étapes 4^{ème} sections 13h14

Vérification finale Garage **Auto Moto 07 Ruoms**
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye à la fin de chaque étape Parc Ruoms
Remise des prix le 21/11/2021 à la fin du rallye sur le podium Parc de Ruoms

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Ardèche organise le 20 et 21 novembre 2021 en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile **le 22 septembre 2021 sous le numéro R23** et par la FFSA sous le permis d'organiser **numéro R541 en date du 22 septembre 2021**

Comité d'Organisation

Président : Vialar Bernard
Membres : Le comité de l'ASA Ardèche
Secrétariat du Rallye, Adresse : 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains
Téléphone : **07 49 99 64 81**
Mail : asa.ardeche@gmail.com
Permanence du Rallye : Mairie de Ruoms le 20 & 21 novembre 2021

Organisateur technique

Asa Ardèche 80 rue Jean Jaurès 07600 Vals Les Bains

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs
Directeur de Course
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES
Officiel VHRS
Commissaire Technique responsable
Commissaires Techniques adjoints

Médecin chef
Chargés des relations avec les concurrents

Juges de faits
Observateur
Chargé des relations avec la presse
Classement
LC Chrono Moderne – VHC
Speaker Vezolles Patrick

Mr Veyret Emmanuel Licence n°1316
Mme Puyau Véronique Licence n°21585
Mme Faure Marie Noël Licence n° 20376
Mme Besancon Monique Licence n°9682
Mr Gagnaire Patrick Licence n°3062
Mr Heritier Thierry n°1713 VHC VHRS
Mr Mocelin Denis Licence n°3310
Mr Gauthier Jacques Licence n° 35196
Mr Gimeno Christophe Licence n°40651
Mr Bosseau Yannick Licence n° 223616
Mr Grand Pierre Gilbert Licence n°10151
Mme Dalpaos Sylvie n°233751
Mr Blachier Jean Lou Licence n° 261762
Mr Chaerreau Patrick Licence n°23731
Mr Vautrat Hervé Licence n°3259
Mr Rol Sébastien Licence n°44492
Mr Pitarche Floreal Licence n° 2729
Mme Simon Sylvie Licence n°214749
Mr
Mme Catherine DESHAYES
Mr Hernandez Patrick Licence n°

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Bas Vivarais Coefficient 2 pour la coupe de France des rallyes 2022

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de l'Ardèche doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le: Lundi 8 / 11 / 2021 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 135 voitures maximum. Moderne – VHC – VHRS

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- 300€ avec la publicité facultative pour les équipage 100% licenciés ASA ARDECHE
- 320€ avec la publicité facultative pour les équipage 50% licenciés ASA ARDECHE
- 340€ avec la publicité facultative proposée par l'organisateur pour les autres équipages
- 600€ sans la publicité facultative

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans le parc d'assistance de Ruoms le samedi 20 & dimanche 21 novembre

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sera communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du bas Vivarais représente un parcours de 135 km.

Il est divisé en deux étapes et 2 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.948 km.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi Etape 1 Section 1 :

ES 1 – 3 Lanas 4.331 km

ES 2 – 4 Chauzon 5.406 km

Dimanche Etape 2 Section 2 :

ES 5 - 7 Lanas 4.331 km

ES 6 - 8 Chauzon 5.406 km

6.2P. RECONNAISSANCES

Il est recommandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains dans les localités traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes le

Dimanche 14 novembre de 9h00 à 18h00 – Vendredi 19 de 8h00 à 17h30

6.3P. PENALITES

Reconnaitances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages : départ refusé, amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Les trois pénalités sont cumulées. Autres infractions : 1^{er} infraction, selon la gravité: 1 ou 3 minutes, ou départ refusé ou/et amende du montant de l'engagement au rallye concerné. 2^{ème} infraction : interdiction de prendre le départ, demande de sanction à la FFSA, amende du double du montant de l'engagement au Rallye concerné. Les trois pénalités sont cumulées. Le montant des amendes est conservé par l'organisateur. Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur première réunion.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1.P Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC au règlement de la coupe de France des Rallyes

7.2.P Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage même au ralenti, même dans les bas-côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Tous dépannages demandés par les concurrents sont à la charge de ceux-ci. Le concurrent

renonce par ailleurs à tous recours contre l'organisateur ou un des membres de l'organisation en cas de sortie de route de son véhicule ou en cas de collision avec un autre concurrent.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et coupe de France 2022

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Schacht

PREMIER	340,00 €
DEUXIEME	200,00 €
TROISIEME	125,00 €

Remise des prix par classe

Les classes suivantes seront regroupées: A5 et A5K - A6 et A6K - A7K et A7S

Si moins de 6 partants seul le 1^{er} et le 2^{ème} de classe seront primé

Montant des prix par classe

Premier	340,00 €
Deuxième	165,00 €
Troisième	75,00 €
Quatrième	50,00 € si plus de 10 partants

COUPE DES DAMES 300,00 € Si plus de 2 partants sinon 50% du prix

Classement Général : Les trois premiers du scratch

Classes : Les trois premiers de chaque classe Equipage Féminin la première du classement

Des Trophées seront remis pour tous les concurrents classés.

Tous les prix sont cumulables, les chèques seront envoyés par la poste dans la semaine suivante le rallye. Les coupes ne sont pas cumulables.